Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux

(Arrêté du 16 Juillet 2019 et Norme NF X 46-020 : Aout 2017)



BIEN IMMOBILIER CONCERNE :

Caserne Tremblier
2 Avenue du Général de Croutte
31100 TOULOUSE (France)

Propriétaire

Ministère de l'intérieur - SGAMI SUD
4 Chemin de Bordeblanque
31776 COLOMIERS (France)

Demandeur

Ministère de l'intérieur - SGAMI SUD
4 Chemin de Bordeblanque
31776 COLOMIERS (France)

SYNTHESE DU RAPPORT :

Dans le cadre de la mission décrite en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.

Programme des travaux : cf. chapitre 1

Date du rapport : 28/11/2022

Date de visite : 14/11/2022

Nombre de pages : 40

Fait à : 31028 TOULOUSE

Référence du dossier :
2022COCTO000112-JC

Nombre de prélèvements : 32

Le présent rapport est établi par
Julien COLINET

dont les compétences sont certifiées par **: I.Cert**

sur la durée de validité du 23/12/2020 au 22/12/2027

Certificat de compétence :
n° CPDI4560

Contrat d'assurance :
AXA /
n° 37503519275087 / échéance 31/12/2022

Le présent rapport et ses annexes forment un tout indissociable dont il ne peut être fait état, vis-à-vis de tiers, que par publication ou communication in extenso.

Sommaire

I. PROGRAMME ET PERIMETRE DU REPERAGE 3

1. PROGRAMME DES TRAVAUX DU DONNEUR D'ORDRE 3
2. PERIMETRE DU REPERAGE 3

II. CONCLUSIONS 4

III. OBJET DE LA MISSION 5

1. DESCRIPTION PRECISE DE L'IMMEUBLE 5
2. PARTIES D'IMMEUBLE VISITEES 5

IV. DEROULEMENT DE LA MISSION 6

1. PRESTATIONS REALISEES 6
2. PERSONNES PRESENTES LORS DE LA VISITE 6
3. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LA VISITE 6
4. RAPPORTS PRECEDEMMENT REALISES COMMUNIQUES A SOCOTEC DANS LE CADRE DE LA PRESENTE MISSION 7
5. PLANS DES PARTIES D'IMMEUBLE CONCERNEES PAR LA MISSION 7

V. RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE 8

1. MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE 8
2. LISTE DES MATERIAUX ET PRODUITS NE CONTENANT PAS D'AMIANTE APRES ANALYSE 8
3. LISTE DES MATERIAUX ET PRODUITS NE CONTENANT PAS D'AMIANTE SUR JUSTIFICATIF 10
4. COMPOSANTS POUR LESQUELS DES SONDAGES ET/OU PRELEVEMENTS DOIVENT ETRE EFFECTUES 10

VI. OBLIGATIONS DU PROPRIETAIRE 11

1. CONSERVATION ET TRANSMISSION DE CE RAPPORT 11
2. OBLIGATIONS CONSECUTIVES AUX TRAVAUX DE RETRAIT OU DE CONFINEMENT 11

ANNEXE 1 - FICHE D'IDENTIFICATION 12

ANNEXE 2 - PLANS / CROQUIS 19

ANNEXE 3 - PV ANALYSES 24

ANNEXE 4 - AUTRES DOCUMENTS 36

ANNEXE 5 - CERTIFICAT DE COMPETENCES 37

ANNEXE 6 - ATTESTATION D'ASSURANCE 39

I. PROGRAMME ET PERIMETRE DU REPERAGE

1. PROGRAMME DES TRAVAUX DU DONNEUR D'ORDRE

Ensemble des matériaux demandés par le donneur d'ordre selon le périmètre de repérage suivant :

• Façades LST (Locaux de Service et Techniques) : Trois (3) prélèvements (soubassement, bandeau en saillie et mosaïque).

• Menuiserie extérieure LST (Locaux de Service et Techniques) : Trois (3) prélèvements sur une menuiserie dans local qui vous sera précisé par l'Adjudant BURDILLAT (joint de vitrage, joint d'étanchéité entre dormant et précadre et joint d'étanchéité entre précadre et gros œuvre).

• Sanitaire LST (Locaux de Service et Techniques) : Quatre (4) prélèvements (deux au sol, un en plinthe et un sur faïence).

• Enrobés (Diag amiante + Diag HAP) : Deux (2) prélèvements au droit des revêtements d'origine (un au nord coté Avenue du Général de Croutte / un au sud coté Avenue du Générale Eisenhower).

• Façades logements : Trois (3) prélèvements (soubassement, ITE sur bandeau en saillie et ITE en élévation).

• Menuiserie logement vacant au R+3 du bâtiment A : Trois (3) prélèvements sur une menuiserie (joint de vitrage, joint d'étanchéité entre dormant et précadre et joint d'étanchéité entre précadre et gros œuvre).

• Cuisine du logement vacant au R+3 du bâtiment A : Cinq (5) prélèvements (deux au sol, un en plinthe, un sur la faïence et un sur plaque bitumineuse anti vibratile sous évier).

• Salle de bains du logement vacant au R+3 du bâtiment A : Quatre (4) prélèvements (deux au sol, un en plinthe et un sur la faïence).

• WC du logement vacant au R+3 du bâtiment A : Trois (3) prélèvements (deux au sol et un en plinthe).

• Débarras en fond de couloir du logement vacant au R+3 du bâtiment A : Deux (2) prélèvements au sol.

2. PERIMETRE DU REPERAGE

Ensemble des matériaux demandés par le donneur d'ordre selon le périmètre de repérage suivant :
• Façades LST (Locaux de Service et Techniques) : Trois (3) prélèvements (soubassement, bandeau en saillie et mosaïque).
• Menuiserie extérieure LST (Locaux de Service et Techniques) : Trois (3) prélèvements sur une menuiserie dans local qui vous sera précisé par l'Adjudant BURDILLAT (joint de vitrage, joint d'étanchéité entre dormant et précadre et joint d'étanchéité entre précadre et gros œuvre).
• Sanitaire LST (Locaux de Service et Techniques) : Quatre (4) prélèvements (deux au sol, un en plinthe et un sur faïence).
• Enrobés (Diag amiante + Diag HAP) : Deux (2) prélèvements au droit des revêtements d'origine (un au nord coté Avenue du Général de Croutte / un au sud coté Avenue du Générale Eisenhower).
• Façades logements : Trois (3) prélèvements (soubassement, ITE sur bandeau en saillie et ITE en élévation).
• Menuiserie logement vacant au R+3 du bâtiment A : Trois (3) prélèvements sur une menuiserie (joint de vitrage, joint d'étanchéité entre dormant et précadre et joint d'étanchéité entre précadre et gros œuvre).
• Cuisine du logement vacant au R+3 du bâtiment A : Cinq (5) prélèvements (deux au sol, un en plinthe, un sur la faïence et un sur plaque bitumineuse anti vibratile sous évier).
• Salle de bains du logement vacant au R+3 du bâtiment A : Quatre (4) prélèvements (deux au sol, un en plinthe et un sur la faïence).
• WC du logement vacant au R+3 du bâtiment A : Trois (3) prélèvements (deux au sol et un en plinthe).
• Débarras en fond de couloir du logement vacant au R+3 du bâtiment A : Deux (2) prélèvements au sol.

II. CONCLUSIONS

Dans le cadre de la mission décrite en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.

Niveau	Local	Matériau ou produit
R+3	Cuisine	Colle de carrelage
	Cuisine	Tampon bitumineux
RDC	Façade 1	Joint d'étanchéité entre menuiserie et structure
	Façade 1	Joint d'étanchéité entre menuiserie et structure
	Façade 2	Joint d'étanchéité entre menuiserie et structure
	Façade 2	Mastic vitrier

III. OBJET DE LA MISSION

Le présent rapport est destiné à constituer le rapport de **repérage de l'amiante avant certaines opérations dans les immeubles bâtis**.
La mission confiée par le donneur d'ordre à SOCOTEC est réalisée dans le respect de l'arrêté du 16 Juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations dans les immeubles bâtis et le présent rapport comporte :

1. L'identification de la mission de repérage (repérage amiante avant travaux) et son périmètre (programme détaillé des travaux projetés par le donneur d'ordre) ;
2. L'identification complète de l'immeuble concerné : dénomination, adresse complète, date du permis de construire ou, le cas échéant, date de construction, fonction principale du bâtiment (exemple : habitation, bureaux) et tout autre renseignement permettant d'identifier avec certitude le bâtiment concerné ;
3. Le programme et le périmètre de repérage définis par l'opérateur de repérage ;
4. L'identification complète des différents intervenants et parties prenantes (opérateur ayant réalisé le repérage, propriétaire de l'immeuble bâti et commanditaire de la mission de repérage si celui-ci n'est pas le propriétaire) ;
5. La ou le(s) date(s) d'exécution du repérage et la date de signature du rapport de repérage ;
6. Le cas échéant, les dates, références et principales conclusions des rapports précédemment réalisés ;
7. La liste et la localisation des matériaux et produits repérés mentionnant pour chacun d'eux la présence ou l'absence d'amiante et le ou les critères ayant permis de conclure et, en cas de conclusion de présence d'amiante, l'estimation de la quantité ;
8. La signature et le visa de l'opérateur ayant réalisé le repérage ;
9. L'obligation faite au propriétaire de l'immeuble bâti concerné par la mission de repérage de conservation, de mise à jour du document de traçabilité et de la transmission de ce rapport, conformément aux exigences de l'article 11 ;
10. En annexes : plan et croquis de l'immeuble bâti avec localisation des sondages faisant suite à des investigations approfondies ou à l'utilisation d'outil de mesure, des prélèvements d'échantillon et des matériaux et produits contenant de l'amiante identifiés ; rapports d'essais de laboratoire ; copie du certificat de compétence.

Le programme de repérage établi par l'opérateur est basé sur les composants de la construction de l'annexe I de l'arrêté du 16 Juillet 2019 et de l'annexe A1 de la norme NF X 46-020 : Aout 2017, et en fonction du programme de travaux fourni par le donneur d'ordre.

Rappel réglementaire :
- *L.4412-2 du code du travail et les textes qui lui sont liés*
- *Article R4412-97 du code du travail*
- *Arrêté du 16 Juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations*
- *Norme NF X 46-020 : version Aout 2017*

Sauf indication contraire dans la suite du rapport, la recherche n'a pas porté sur les ouvrages suivants : voiries, réseaux enterrés, étanchéité des réseaux enterrés.

1. DESCRIPTION PRECISE DE L'IMMEUBLE

Activité principale de l'immeuble : Autres
Date de construction : < 1997

2. PARTIES D'IMMEUBLE VISITEES

Niveaux	Locaux
RDC	Parking
RDC	Façade 1
RDC	Façade 2
R+3	Débarras
R+3	Wc
R+3	Cuisine
R+3	Salle de bain
RDC	Sanitaires

IV. DEROULEMENT DE LA MISSION

1. PRESTATIONS REALISEES

☒ Entretien préalable, échange avec le donneur d'ordre sur l'organisation et les moyens nécessaires, recueil des informations relatives à l'immeuble bâti,

☒ Analyse de la documentation fournie par le donneur d'ordre

☒ Visite de l'immeuble pour inspection visuelle des composants susceptibles de contenir de l'amiante concernés. Cette étape est suivie d'investigations approfondies et de sondages selon nécessité.

☒ Détermination des ZPSO (Zone Présentant des Similitudes d'Ouvrages) et d'une stratégie de prélèvement. Cette étape est suivie de sondage et investigations approfondies.

☒ Prélèvement d'échantillons de matière et analyse des échantillons par un laboratoire accrédité sous-traitant de SOCOTEC
Laboratoire(s) d'analyse : (Cofrac :)

☒ Enregistrement des données sur les produits et matériaux repérés.

☒ Rédaction du présent rapport, des annexes, croquis.

2. PERSONNES PRESENTES LORS DE LA VISITE

Accompagnateur(s) :
> Responsable de la caserne

3. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LA VISITE

Observations	Oui	Non	Sans Objet
Plan de prévention réalisé avant intervention sur site	-	X	-
Vide sanitaire accessible			X
Combles ou toiture accessibles et visitables			X

Parties non visitées

Localisation	Parties du local	Raison
Néant	-	

Autres informations sur le déroulement de la mission

L'ensemble des prélèvements a été réalisé dans le respect du plan et des procédures d'intervention.

Occupation des locaux : Occupé

4. RAPPORTS PRECEDEMMENT REALISES COMMUNIQUES A SOCOTEC DANS LE CADRE DE LA PRESENTE MISSION

Documents demandés	Documents remis
Rapports concernant la recherche d'amiante déjà réalisés	Non
Documents décrivant les ouvrages, produits, matériaux et protections physiques mises en place	Non
Eléments d'information nécessaires à l'accès aux parties de l'immeuble bâti en toute sécurité	Non

Observations :
Néant

5. PLANS DES PARTIES D'IMMEUBLE CONCERNEES PAR LA MISSION

Les plans des parties d'immeuble concernées par la mission sont les suivants.

Etage	Intitulé du plan
Extérieur	Immeuble d'habitations
Extérieur	Bâtiment administratif
Logement 11	Logement 11
RDC Sanitaire LST	RDC Sanitaire LST

V. RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

Les tableaux suivants décrivent les résultats du repérage classés par localisation.
Successivement sont présentés :

> Les composants contenant de l'amiante (§ 5.1),
> Les composants repérés sans amiante (§5.2 et 5.3)
> Les composants pour lesquels l'analyse en laboratoire nécessaire pour identifier l'amiante n'a pas encore été effectuée (§ 5.4)

Quelle que soit la situation et sans préjudice des autres dispositions réglementaires applicables, le propriétaire est tenu d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux ou produits concernés ou de ceux les recouvrant où les protégeant.
En colonnes 3 et 4 des tableaux, figurent les numéros d'identification du composant et/ou du prélèvement : ceux-ci sont repris sur le(s) PV d'analyse, sur le(s) plan(s) et sur les planches de photos.

1. MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE

N° Matériau	Localisation	Composant		N° Prélèvement	Conclusion (justification)	Type de sondage	Quantité*
ZPSO-008	R+3 - Cuisine	Colle de carrelage	Colle de carrelage	P008	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	Prélèvement	11 ml
ZPSO-010	R+3 - Cuisine	Tampon bitumineux	Tampon bitumineux	P010	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	Prélèvement	0,01 m2
ZPSO-020	RDC - Façade 1	Joint d'étanchéité entre menuiserie et structure	Joint d'étanchéité entre menuiserie et structure	P020	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	Prélèvement	7 Menuiseries
ZPSO-021	RDC - Façade 1	Joint d'étanchéité entre menuiserie et structure	Joint d'étanchéité entre menuiserie et structure	P021	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	Prélèvement	7 Menuiseries
ZPSO-026	RDC - Façade 2	Joint d'étanchéité entre menuiserie et structure	Joint d'étanchéité entre menuiserie et structure	P026	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	Prélèvement	1 Menuiserie
ZPSO-028	RDC - Façade 2	Mastic vitrier	Mastic vitrier	P028	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	Prélèvement	1 Menuiserie

** la quantité indiquée est une estimation et ne peut constituer à elle seule une base de travail pour l'intervention et/ou le retrait du composant. La valeur de la quantité est exprimée selon l'accord avec le donneur d'ordre au préalable (par unité, par surface, par linéaire, par masse ou par volume). En l'absence d'indication du donneur d'ordre, la valeur sera déterminée au choix de l'opérateur de repérage.*

2. LISTE DES MATERIAUX ET PRODUITS NE CONTENANT PAS D'AMIANTE APRES ANALYSE

N° Matériau	Localisation	Composant		N° Prélèvement	Conclusion (justification)
ZPSO-001	RDC - Parking	Enrobé bitumineux des couches de voirie	Enrobé bitumineux des couches de voirie	P001	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-002	RDC - Parking	Enrobé bitumineux des couches de voirie	Enrobé bitumineux des couches de voirie	P002	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-003	RDC - Façade 1	Enduit extérieur (projeté, lissé ou taloché)	Enduit extérieur (projeté, lissé ou taloché)	P003	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)

N° Matériau	Localisation	Composant		N° Prélèvement	Conclusion (justification)
ZPSO-004	RDC - Façade 1	Crépis extérieur et ITE	Crépis extérieur et ITE	P004	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-005	RDC - Façade 1	Crépis extérieur et ITE	Crépis extérieur et ITE	P005	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-006	R+3 - Cuisine	Revêtement de sol	Revêtement de sol	P006	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-007	R+3 - Cuisine	Colle de carrelage	Colle de carrelage	P007	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-009	R+3 - Cuisine	Colle de faïence	Colle de faïence	P009	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-011	R+3 - Wc	Revêtement de sol	Revêtement de sol	P011	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-012	R+3 - Wc	Colle de carrelage	Colle de carrelage	P012	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-013	R+3 - Wc	Colle de carrelage	Colle de carrelage	P013	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-014	R+3 - Salle de bain	Revêtement de sol	Revêtement de sol	P014	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-015	R+3 - Salle de bain	Colle de carrelage	Colle de carrelage	P015	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-016	R+3 - Salle de bain	Colle de carrelage	Colle de carrelage	P016	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-017	R+3 - Salle de bain	Colle de faïence	Colle de faïence	P017	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-018	R+3 - Débarras	Revêtement de sol	Revêtement de sol	P018	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-019	R+3 - Débarras	Revêtement de sol	Revêtement de sol	P019	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-022	RDC - Façade 1	Mastic vitrier	Mastic vitrier	P022	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-023	RDC - Façade 2	Enduit extérieur (projeté, lissé ou taloché)	Enduit extérieur (projeté, lissé ou taloché)	P023	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-024	RDC - Façade 2	Enduit extérieur (projeté, lissé ou taloché)	Enduit extérieur (projeté, lissé ou taloché)	P024	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-025	RDC - Façade 2	Colle de carrelage	Colle de carrelage	P025	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-027	RDC - Façade 2	Joint d'étanchéité entre ouvrant et dormant	Joint d'étanchéité entre ouvrant et dormant	P027	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)

N° Matériau	Localisation	Composant		N° Prélèvement	Conclusion (justification)
ZPSO-029	RDC - Sanitaires	Colle de carrelage	Colle de carrelage	P029	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-030	RDC - Sanitaires	Colle de carrelage	Colle de carrelage	P030	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-031	RDC - Sanitaires	Colle de carrelage	Colle de carrelage	P031	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-032	RDC - Sanitaires	Colle de faïence	Colle de faïence	P032	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)

3. LISTE DES MATERIAUX ET PRODUITS NE CONTENANT PAS D'AMIANTE SUR JUSTIFICATIF

N° Matériau	Localisation	Composant		N° Prélèvement	Conclusion (justification)
Néant		-			

4. COMPOSANTS POUR LESQUELS DES SONDAGES ET/OU PRELEVEMENTS DOIVENT ETRE EFFECTUES

N° Matériau	Localisation	Composant		Conclusion (justification)
Néant		-		

VI. OBLIGATIONS DU PROPRIETAIRE

1. CONSERVATION ET TRANSMISSION DE CE RAPPORT

Conformément aux exigences de l'article 11 de l'arrêté du 16 Juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis :

« Si le donneur d'ordre n'est pas le propriétaire de l'immeuble bâti concerné par la mission de repérage, il adresse à ce dernier une copie du rapport établi par l'opérateur de repérage.

En cas de mission de repérage portant sur une partie privative d'un immeuble collectif à usage d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du «dossier amiante – parties privatives» (DAPP) prévu au I de l'article R. 1334-29-4 du code de la santé publique, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce DAPP, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-4 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur les parties communes d'un immeuble collectif à usage d'habitation ou sur un immeuble non utilisé à fin d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du «dossier technique amiante» (DTA) prévu au I de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique ainsi que de sa fiche récapitulative, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce DTA, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur tout ou partie d'un immeuble d'habitation ne comprenant qu'un seul logement, son propriétaire conserve le rapport ou le pré-rapport restituant les conditions de réalisation et les conclusions de cette recherche d'amiante avant travaux. Il communique ce rapport ou ce pré-rapport, sur leur demande, à toute personne physique ou morale appelée à effectuer des travaux dans l'immeuble bâti ainsi qu'aux agents de contrôle de l'inspection du travail mentionnés à l'article L. 8211-1 du code du travail, aux agents du service de prévention des organismes de sécurité sociale et, en cas d'opération relevant du champ de l'article R. 4534-1 du code du travail, de l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics. ».

2. OBLIGATIONS CONSECUTIVES AUX TRAVAUX DE RETRAIT OU DE CONFINEMENT

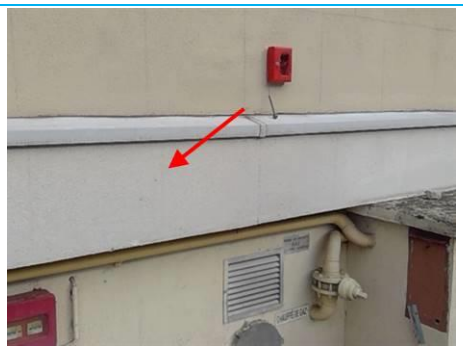
Lorsque le présent rapport est suivi de travaux, le propriétaire doit effectuer après enlèvement ou confinement des matériaux et produits contenant de l'amiante de la liste A ou de la liste B situés à l'intérieur des bâtiments occupés ou fréquentés, les interventions suivantes :

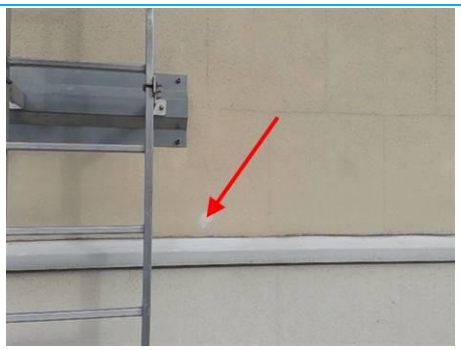
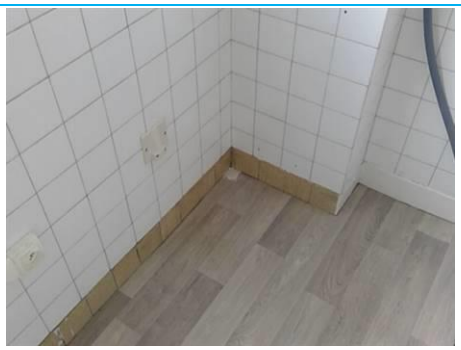
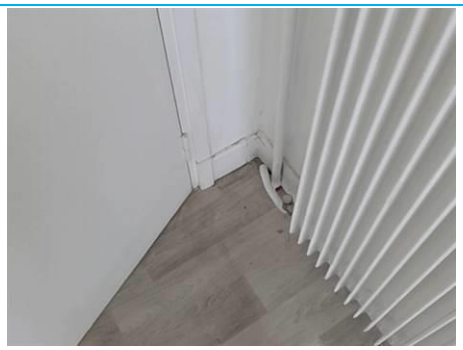
> Examen visuel des ouvrages par une personne certifiée,
> Mesures d'empoussièrement par un organisme accrédité par le COFRAC.

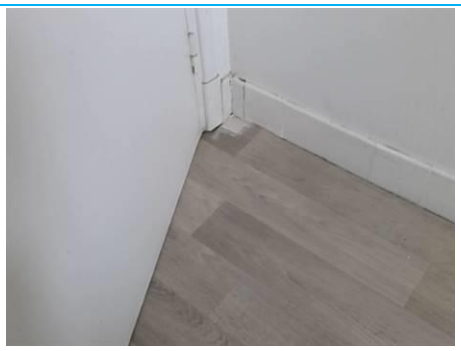
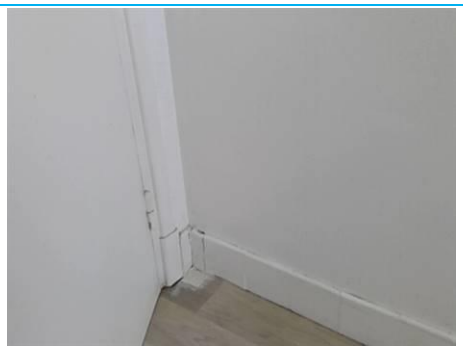
Si les travaux ne conduisent pas au retrait total des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante, il est procédé, par une personne certifiée, à une évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux dans un délai maximal de trois ans.

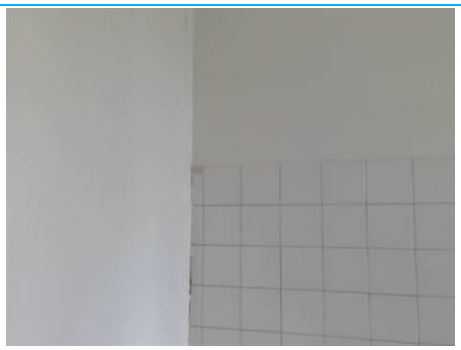
Ces interventions sont rendues obligatoires par l'article R.1334-29-3 du code de la santé Publique.

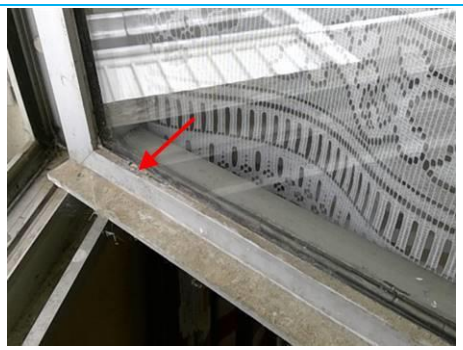
ANNEXE 1 -
FICHE D'IDENTIFICATION

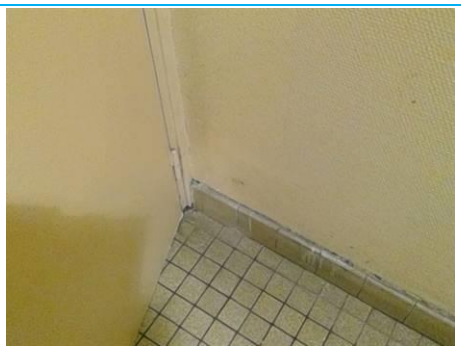
 Matériaux : ZPSO-001 Prélèvement : P001 Description : Enrobé bitumineux des couches de voirie Localisation : RDC - Parking Résultat : Absence d'amiante	 Matériaux : ZPSO-001 Prélèvement : P001 Description : Enrobé bitumineux des couches de voirie Localisation : RDC - Parking Résultat : Absence d'amiante
 Matériaux : ZPSO-002 Prélèvement : P002 Description : Enrobé bitumineux des couches de voirie Localisation : RDC - Parking Résultat : Absence d'amiante	 Matériaux : ZPSO-002 Prélèvement : P002 Description : Enrobé bitumineux des couches de voirie Localisation : RDC - Parking Résultat : Absence d'amiante
 Matériaux : ZPSO-003 Prélèvement : P003 Description : Enduit extérieur (projeté, lissé ou taloché) Localisation : RDC - Façade 1 Résultat : Absence d'amiante	 Matériaux : ZPSO-004 Prélèvement : P004 Description : Crépis extérieur et ITE Localisation : RDC - Façade 1 Résultat : Absence d'amiante

 Matériaux : ZPSO-005 Prélèvement : P005 Description : Crépis extérieur et ITE Localisation : RDC - Façade 1 Résultat : Absence d'amiante	 Matériaux : ZPSO-006 Prélèvement : P006 Description : Revêtement de sol Localisation : R+3 - Cuisine Résultat : Absence d'amiante
 Matériaux : ZPSO-007 Prélèvement : P007 Description : Colle de carrelage Localisation : R+3 - Cuisine Résultat : Absence d'amiante	 Matériaux : ZPSO-008 Prélèvement : P008 Description : Colle de carrelage Localisation : R+3 - Cuisine Résultat : Présence d'amiante
 Matériaux : ZPSO-009 Prélèvement : P009 Description : Colle de faïence Localisation : R+3 - Cuisine Résultat : Absence d'amiante	 Matériaux : ZPSO-010 Prélèvement : P010 Description : Tampon bitumineux Localisation : R+3 - Cuisine Résultat : Présence d'amiante

 Matériaux : ZPSO-011 Prélèvement : P011 Description : Revêtement de sol Localisation : R+3 - Wc Résultat : Absence d'amiante	 Matériaux : ZPSO-012 Prélèvement : P012 Description : Colle de carrelage Localisation : R+3 - Wc Résultat : Absence d'amiante
 Matériaux : ZPSO-013 Prélèvement : P013 Description : Colle de carrelage Localisation : R+3 - Wc Résultat : Absence d'amiante	 Matériaux : ZPSO-014 Prélèvement : P014 Description : Revêtement de sol Localisation : R+3 - Salle de bain Résultat : Absence d'amiante
 Matériaux : ZPSO-015 Prélèvement : P015 Description : Colle de carrelage Localisation : R+3 - Salle de bain Résultat : Absence d'amiante	 Matériaux : ZPSO-016 Prélèvement : P016 Description : Colle de carrelage Localisation : R+3 - Salle de bain Résultat : Absence d'amiante

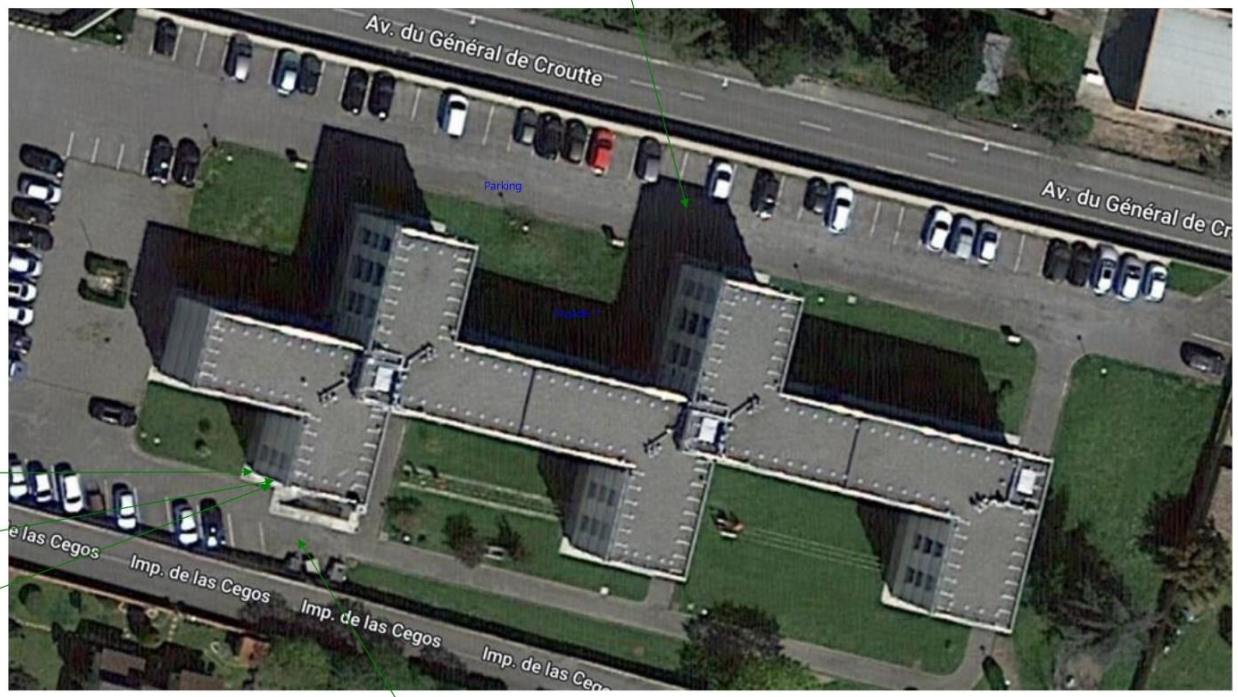
 Matériaux : ZPSO-017 Prélèvement : P017 Description : Colle de faïence Localisation : R+3 - Salle de bain Résultat : Absence d'amiante	 Matériaux : ZPSO-018 Prélèvement : P018 Description : Revêtement de sol Localisation : R+3 - Débarras Résultat : Absence d'amiante
 Matériaux : ZPSO-019 Prélèvement : P019 Description : Revêtement de sol Localisation : R+3 - Débarras Résultat : Absence d'amiante	 Matériaux : ZPSO-020 Prélèvement : P020 Description : Joint d'étanchéité entre menuiserie et structure Localisation : RDC - Façade 1 Résultat : Présence d'amiante
 Matériaux : ZPSO-021 Prélèvement : P021 Description : Joint d'étanchéité entre menuiserie et structure Localisation : RDC - Façade 1 Résultat : Présence d'amiante	 Matériaux : ZPSO-022 Prélèvement : P022 Description : Mastic vitrier Localisation : RDC - Façade 1 Résultat : Absence d'amiante

 Matériaux : ZPSO-023 Prélèvement : P023 Description : Enduit extérieur (projeté, lissé ou taloché) Localisation : RDC - Façade 2 Résultat : Absence d'amiante	 Matériaux : ZPSO-024 Prélèvement : P024 Description : Enduit extérieur (projeté, lissé ou taloché) Localisation : RDC - Façade 2 Résultat : Absence d'amiante
 Matériaux : ZPSO-025 Prélèvement : P025 Description : Colle de carrelage Localisation : RDC - Façade 2 Résultat : Absence d'amiante	 Matériaux : ZPSO-026 Prélèvement : P026 Description : Joint d'étanchéité entre menuiserie et structure Localisation : RDC - Façade 2 Résultat : Présence d'amiante
 Matériaux : ZPSO-027 Prélèvement : P027 Description : Joint d'étanchéité entre ouvrant et dormant Localisation : RDC - Façade 2 Résultat : Absence d'amiante	 Matériaux : ZPSO-028 Prélèvement : P028 Description : Mastic vitrier Localisation : RDC - Façade 2 Résultat : Présence d'amiante

 Matériaux : ZPSO-029 Prélèvement : P029 Description : Colle de carrelage Localisation : RDC - Sanitaires Résultat : Absence d'amiante	 Matériaux : ZPSO-030 Prélèvement : P030 Description : Colle de carrelage Localisation : RDC - Sanitaires Résultat : Absence d'amiante
 Matériaux : ZPSO-031 Prélèvement : P031 Description : Colle de carrelage Localisation : RDC - Sanitaires Résultat : Absence d'amiante	 Matériaux : ZPSO-032 Prélèvement : P032 Description : Colle de faïence Localisation : RDC - Sanitaires Résultat : Absence d'amiante

ANNEXE 2 -
PLANS / CROQUIS

P001
Enrobé bitumineux des couches de voirie
Absence d'amiante



P003
Enduit extérieur (projeté, lissé ou taloché)
Absence d'amiante

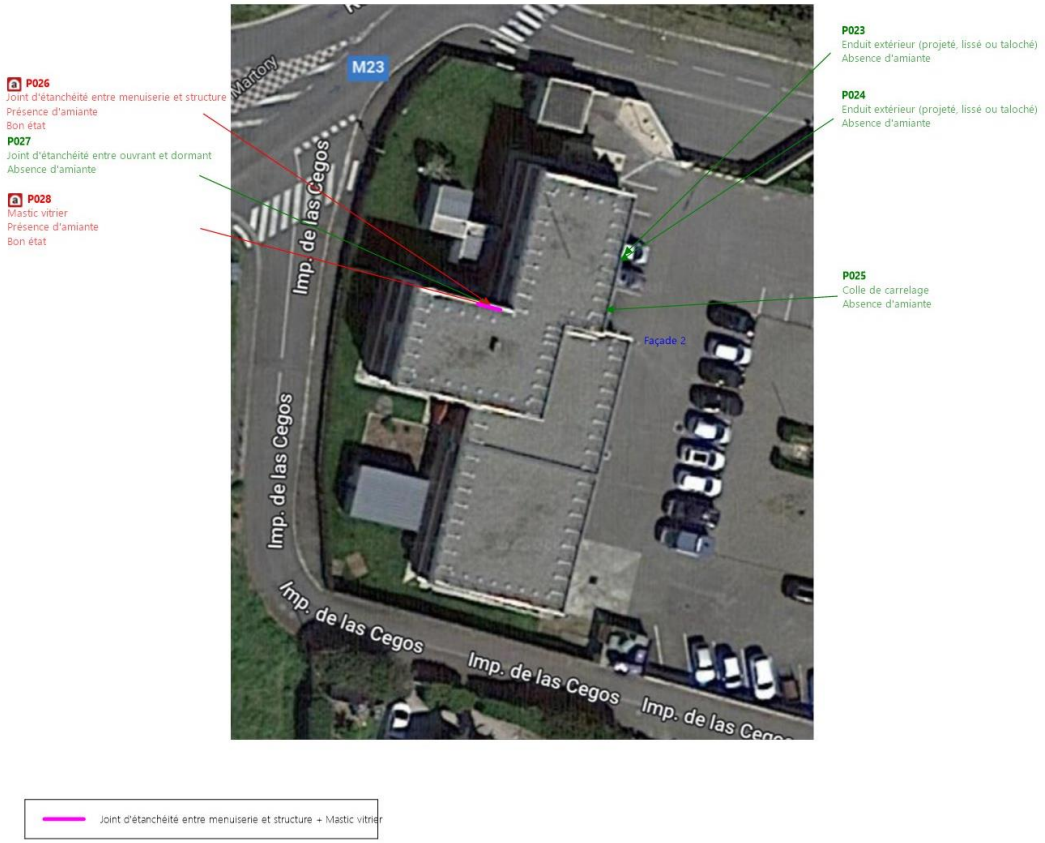
P004
Crépis extérieur et ITE
Absence d'amiante

P005
Crépis extérieur et ITE
Absence d'amiante

P002
Enrobé bitumineux des couches de voirie
Absence d'amiante

Extérieur - Immeuble d'habitations

Planche (croquis) de repérage technique effectué par le cabinet : SOCOTEC DIAGNOSTIC, auteur : Julien COLINET
Dossier n° 2022COCTO000112-JC du 14/11/2022
Adresse du bien : Caserne Tremblier
2 Avenue du Général de Croutte 31100 TOULOUSE France



Extérieur - Bâtiment administratif

Planche (croquis) de repérage technique effectué par le cabinet : SOCOTEC DIAGNOSTIC, auteur : Julien COLINET
Dossier n° 2022COCTO000112-JC du 14/11/2022
Adresse du bien : Caserne Tremblier
2 Avenue du Général de Croutte 31100 TOULOUSE France

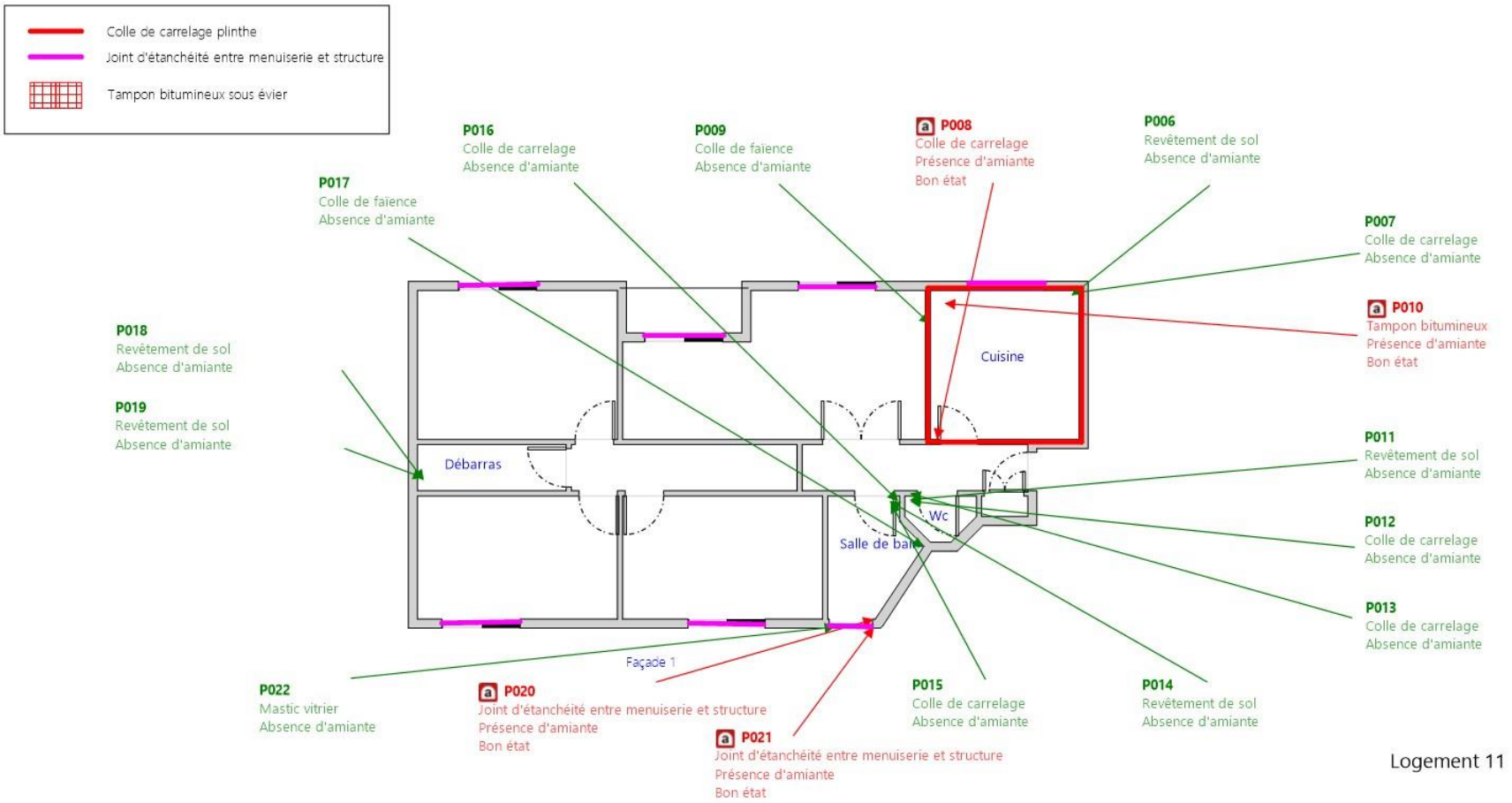


Planche (croquis) de repérage technique effectué par le cabinet : SOCOTEC DIAGNOSTIC, auteur : Julien COLINET
Dossier n° 2022COCTO000112-JC du 14/11/2022
Adresse du bien : Caserne Tremblier
2 Avenue du Général de Croutte 31100 TOULOUSE France

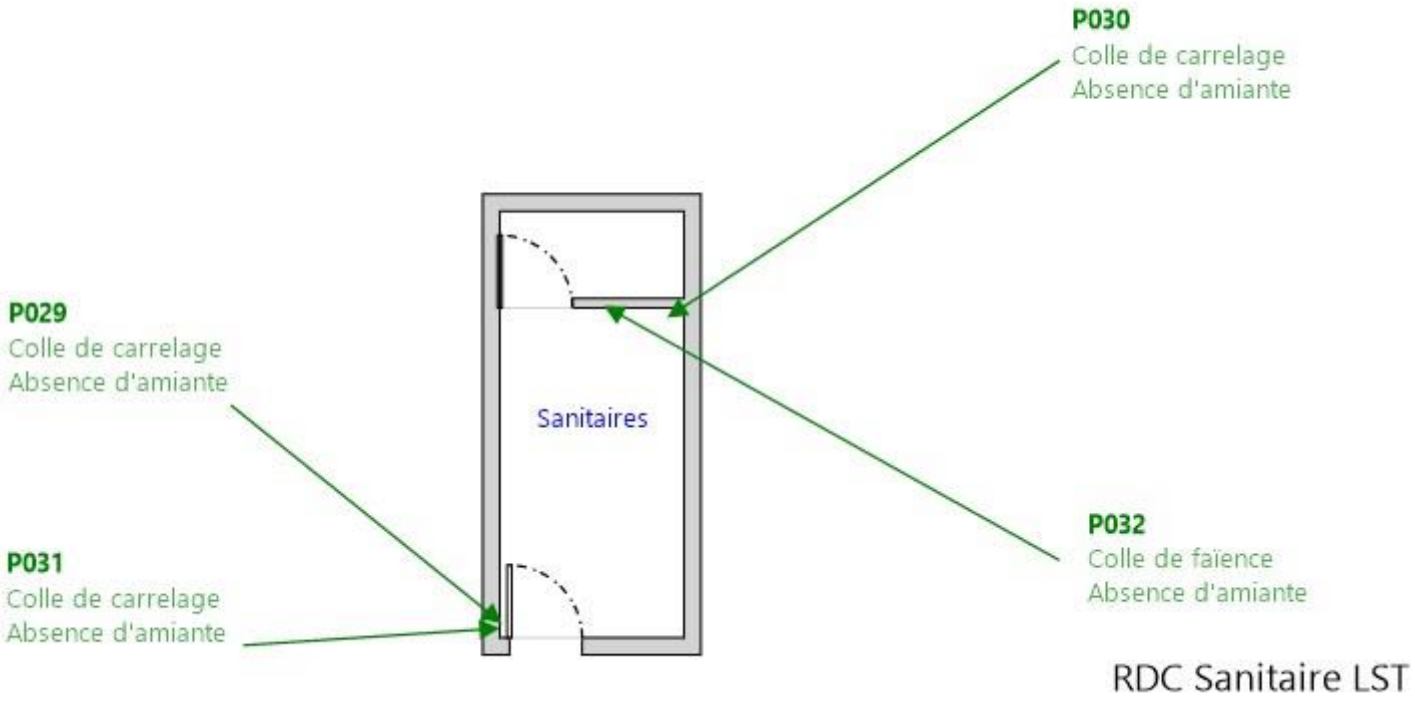


Planche (croquis) de repérage technique effectué par le cabinet : SOCOTEC DIAGNOSTIC, auteur : Julien COLINET
Dossier n° 2022COCTO000112-JC du 14/11/2022
Adresse du bien : Caserne Tremblier
2 Avenue du Général de Croutte 31100 TOULOUSE France

ANNEXE 3 -
PV ANALYSES

SOCOTEC

44 rue Jean Huss
42000 SAINT ETIENNE
Tel : 04.77.79.52.80
Fax : 04.77.79.52.99
www.itga.fr

Accréditation n° 1-1761

Portée disponible
sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ►

RAPPORT D'ESSAI N° IT112211-11213 EN DATE DU 17/11/2022
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU OU PRODUIT CONTENANT UNE CHARGE MINERALE

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
SOCOTEC DIAGNOSTIC TOULOUSE (COCTO)
3 rue Jean Rodier – BP 34012
31028 TOULOUSE

Prélèvement :
Commande ITGA : IT 2622-1047
Echantillon ITGA : IT 112211-11213
Reçu au laboratoire le : 15/11/2022

Réf. Client :
Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2022COCTO000112-JC_2022_11_14_1447_5916
Dossier client	2022COCTO000112-JC_2022_11_14_1447_5916
Echantillon	P001 - Enrobe bitumineux des couches de voirie - RDC - Parking

Description ITGA	Agrégats d'enrobé bitumineux – mastic (liant + fines) bitumineux / Agrégats d'enrobé bitumineux – matériau granulaire hétérogène à granulométrie variable

Préparation :
Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

En fonction de la nature de la prise d'essai :

(A) - Phase mastic – Traitement chimique et mécanique au chloroforme (méthode interne : IT 286)

(B) - Phase granulaire – Traitement thermique (méthode interne : IT 413)

- Pour l'analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement, réduction de la matrice et montage adapté sur lame de microscopie (méthode interne : IT 444).

- Pour l'analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : Broyage en milieu aqueux et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT 444).

Technique Analytique :
- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (guide HSG 248 - Annexe 2 et parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1) : Morphologie et critères optiques
Limite de détection pour la méthode MOLP : La détection de fibres d'amiante optiquement observables (1) est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050, parties pertinentes de la normes NF ISO 22262-1 et principes de classification minéralogique de l'International Mineralogical Association - IMA) : Morphologie, composition chimique par EDX et diffraction électronique
Limite de détection pour la méthode META : La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

RAPPORT D'ESSAI N° IT112211-11213 EN DATE DU 17/11/2022
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU OU PRODUIT CONTENANT UNE CHARGE MINERALE

Résultat :

Fraction Analysée	Techniques analytiques (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat (2)	Variété d'amiante (2)	Eléments analytiques
▶ Agrégats d'enrobé bitumineux – mastic (liant + fines) bitumineux	META (A) le 17/11/2022 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (4)	---	Analyste : AFR Autres fibres inhalables distinguées par D (5)
▶ Agrégats d'enrobé bitumineux – matériau granulaire hétérogène à granulométrie variable (3)	META (B) le 17/11/2022 Nombre de préparations : 3 Nombre de supports d'analyse : 6	Amiante non détecté (4)	---	Analyste : AFR

(1) Les fibres optiquement observables sont celles ayant un diamètre supérieur à 0.2 micromètre.
(2) Ce résultat porte sur l'examen conjoint des résultats d'analyse des 2 techniques analytiques MOLP et META, le cas échéant.
(3) La fraction analysée a subi un traitement thermique préalable.
(4) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibres d'amiante inférieure à la limite de détection déclarée pour la(es) méthode(s) utilisée(s).
(5) Des fibres minérales susceptibles d'être inhalées (diamètre < 3 µm) ont été détéctées. Ces fibres ont pu être differenciées des fibres d'amiante via les critères d'identification mentionés (M : Morphologie ; D : Diffraction electronique ; C : Composition chimique).

Validé par : Christophe LE BOURHIS – Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

SOCOTEC

44 rue Jean Huss
42000 SAINT ETIENNE
Tel : 04.77.79.52.80
Fax : 04.77.79.52.99
www.itga.fr

Accréditation n° 1-1761

Portée disponible
sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ►

RAPPORT D'ESSAI N° IT112211-11214 EN DATE DU 17/11/2022
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU OU PRODUIT CONTENANT UNE CHARGE MINERALE

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
SOCOTEC DIAGNOSTIC TOULOUSE (COCTO)
3 rue Jean Rodier – BP 34012
31028 TOULOUSE

Prélèvement :
Commande ITGA : IT 2622-1047
Echantillon ITGA : IT 112211-11214
Reçu au laboratoire le : 15/11/2022

Réf. Client :
Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2022COCTO000112-JC_2022_11_14_1447_5916
Dossier client	2022COCTO000112-JC_2022_11_14_1447_5916
Echantillon	P002 - Enrobe bitumineux des couches de voirie - RDC - Parking

Description ITGA	Agrégats d'enrobé bitumineux – mastic (liant + fines) bitumineux / Agrégats d'enrobé bitumineux – matériau granulaire hétérogène à granulométrie variable

Préparation :
Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

En fonction de la nature de la prise d'essai :
(A) - Phase mastic – Traitement chimique et mécanique au chloroforme (méthode interne : IT 286)
(B) - Phase granulaire – Traitement thermique (méthode interne : IT 413)

- Pour l'analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement, réduction de la matrice et montage adapté sur lame de microscopie (méthode interne : IT 444).

- Pour l'analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : Broyage en milieu aqueux et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT 444).

Technique Analytique :
- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (guide HSG 248 - Annexe 2 et parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1) : Morphologie et critères optiques
Limite de détection pour la méthode MOLP : La détection de fibres d'amiante optiquement observables (1) est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050, parties pertinentes de la normes NF ISO 22262-1 et principes de classification minéralogique de l'International Mineralogical Association - IMA) : Morphologie, composition chimique par EDX et diffraction électronique
Limite de détection pour la méthode META : La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

RAPPORT D'ESSAI N° IT112211-11214 EN DATE DU 17/11/2022
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU OU PRODUIT CONTENANT UNE CHARGE MINERALE

Résultat :

Fraction Analysée	Techniques analytiques (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat (2)	Variété d'amiante (2)	Eléments analytiques
▶ Agrégats d'enrobé bitumineux – mastic (liant + fines) bitumineux	META (A) le 17/11/2022 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (4)	---	Analyste : AFR Autres fibres inhalables distinguées par D (5)
▶ Agrégats d'enrobé bitumineux – matériau granulaire hétérogène à granulométrie variable (3)	META (B) le 17/11/2022 Nombre de préparations : 3 Nombre de supports d'analyse : 6	Amiante non détecté (4)	---	Analyste : AFR

(1) Les fibres optiquement observables sont celles ayant un diamètre supérieur à 0.2 micromètre.
(2) Ce résultat porte sur l'examen conjoint des résultats d'analyse des 2 techniques analytiques MOLP et META, le cas échéant.
(3) La fraction analysée a subi un traitement thermique préalable.
(4) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibres d'amiante inférieure à la limite de détection déclarée pour la(es) méthode(s) utilisée(s).
(5) Des fibres minérales susceptibles d'être inhalées (diamètre < 3 µm) ont été détéctées. Ces fibres ont pu être differenciées des fibres d'amiante via les critères d'identification mentionés (M : Morphologie ; D : Diffraction electronique ; C : Composition chimique).

Validé par : Christophe LE BOURHIS – Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

SOCOTEC

44 rue Jean Huss
42000 SAINT ETIENNE
Tel : 04.77.79.52.80
www.itga.fr

Accréditation n° 1-1761

Portée disponible
sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT1122-23888 EN DATE DU 17/11/2022

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)

Ce rapport ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.
Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites et identifiées comme telles.

Client : SOCOTEC DIAGNOSTIC TOULOUSE (COCTO) CODE SITE : COCTO AGENCE TOULOUSE 21 route d'Albert 62450 AVESNES LES BAPAUME	Réf. Commande ITGA : IT1122-23888 Réf. Commande Client : 2022COCTO000112-JC_2022_11_14_1447_5916

Prélèvement(s) : Reçu au laboratoire le : 15/11/2022

Préparation(s) : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
ou
- Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement et montage adapté sur lame de microscopie
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique(s) Analytique(s) :
- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (guide HSG 248 - Appendice 2) : Morphologie et critères optiques
La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.
ou
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat(s) :

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat / Variété d'amiante	Eléments analytiques
Réf dossier client : 2022COCTO000112-JC - Caserne Tremblier 2 Avenue du General de Croutte 31100 TOULOUSE France Réf échantillon client : P003 - Enduit exterieur (projete, lisse ou taloche) - RDC - Facade 1		Réf échantillon ITGA : IT112211-11215 Description ITGA : **Peinture** / Enduit rouge / Matériau compact gris	
Peinture non séparable + Enduit rouge non séparable + Matériau compact gris	META (A) le 17/11/2022 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : KAZ (3)
Réf dossier client : 2022COCTO000112-JC - Caserne Tremblier 2 Avenue du General de Croutte 31100 TOULOUSE France Réf échantillon client : P004 - Crepis exterieur et ITE - RDC - Facade 1		Réf échantillon ITGA : IT112211-11216 Description ITGA : Matériau beige et gris avec couche en toile / Polystyrène expansé (billes)	
Matériau beige et gris avec couche en toile	META (A) le 17/11/2022 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : BRM
Polystyrène expansé (billes)	---	Non analysé	

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT1122-23888 EN DATE DU 17/11/2022
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat / Variété d'amiante	Elements analytiques
Réf dossier client : 2022COCTO000112-JC - Caserne Tremblier 2 Avenue du General de Croutte 31100 TOULOUSE France Réf échantillon client : P005 - Crepis exterieur et ITE - RDC - Facade 1		Réf échantillon ITGA : IT112211-11217 Description ITGA : Matériau beige et gris avec couche en toile / Polystyrène expansé (billes)	
▸ Matériau beige et gris avec couche en toile	META (A) le 17/11/2022 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : BRM
Polystyrène expansé (billes)	---	Non analysé	
Réf dossier client : 2022COCTO000112-JC - Caserne Tremblier 2 Avenue du General de Croutte 31100 TOULOUSE France Réf échantillon client : P006 - Revetement de sol - R+3 - Cuisine		Réf échantillon ITGA : IT112211-11218 Description ITGA : Revêtement souple gris / Colle polymère jaune / Carrelage	
▸ Revêtement souple gris + Colle polymère jaune non séparable	META (A) le 17/11/2022 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : KAZ (3)
Carrelage	---	Non analysé	
Réf dossier client : 2022COCTO000112-JC - Caserne Tremblier 2 Avenue du General de Croutte 31100 TOULOUSE France Réf échantillon client : P007 - Colle de carrelage - R+3 - Cuisine		Réf échantillon ITGA : IT112211-11219 Description ITGA : Carrelage / Colle grise en vrac	
Carrelage	---	Non analysé	
▸ Colle grise en vrac	META (A) le 17/11/2022 Nombre de préparations : 2 Nombre de supports d'analyse : 4	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : EIB (2)
Réf dossier client : 2022COCTO000112-JC - Caserne Tremblier 2 Avenue du General de Croutte 31100 TOULOUSE France Réf échantillon client : P008 - Colle de carrelage - R+3 - Cuisine		Réf échantillon ITGA : IT112211-11220 Description ITGA : Colle grise / Colle bitumineuse noire en faible quantité	
▸ Colle grise	META (A) le 17/11/2022 Nombre de préparations : 2 Nombre de supports d'analyse : 4	Présence de fibres d'amiante / Chrysotile	Analyste : MZH
▸ Colle bitumineuse noire en faible quantité	MOLP + META (B) le 17/11/2022 Nombre de préparations : 4 Nombre de supports d'analyse : 6	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : VGD

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT1122-23888 EN DATE DU 17/11/2022
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat / Variété d'amiante	Eléments analytiques
Réf dossier client : 2022COCTO000112-JC - Caserne Tremblier 2 Avenue du General de Croutte 31100 TOULOUSE France		Réf échantillon ITGA : IT112211-11221	
Réf échantillon client : P009 - Colle de faience - R+3 - Quisine		Description ITGA : Peinture / Carrelage / Colle blanche / Couche blanche / Joint cassant beige	
Peinture non séparable + Carrelage	---	Non analysé	
Colle blanche non séparable + Couche blanche non séparable	META (A) le 17/11/2022 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : BRM (3)
Joint cassant beige	META (A) le 17/11/2022 Nombre de préparations : 3 Nombre de supports d'analyse : 6	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : WPM
Réf dossier client : 2022COCTO000112-JC - Caserne Tremblier 2 Avenue du General de Croutte 31100 TOULOUSE France		Réf échantillon ITGA : IT112211-11222	
Réf échantillon client : P010 - Tampon bitumineux - R+3 - Quisine		Description ITGA : Matériau bitumineux noir	
Matériau bitumineux noir	META (B) le 17/11/2022 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Présence de fibres d'amiante / Chrysotile	Analyste : BRM
Réf dossier client : 2022COCTO000112-JC - Caserne Tremblier 2 Avenue du General de Croutte 31100 TOULOUSE France		Réf échantillon ITGA : IT112211-11223	
Réf échantillon client : P011 - Revetement de sol - R+3 - Wc		Description ITGA : Revêtement souple gris / Colle polymère jaune	
Revêtement souple gris + Colle polymère jaune non séparable	META (A) le 17/11/2022 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : KAZ (3)
Réf dossier client : 2022COCTO000112-JC - Caserne Tremblier 2 Avenue du General de Croutte 31100 TOULOUSE France		Réf échantillon ITGA : IT112211-11224	
Réf échantillon client : P012 - Colle de carrelage - R+3 - Wc		Description ITGA : Carrelage / Colle grise en vrac	
Carrelage	---	Non analysé	
Colle grise en vrac	META (A) le 17/11/2022 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : BRM (2)
Réf dossier client : 2022COCTO000112-JC - Caserne Tremblier 2 Avenue du General de Croutte 31100 TOULOUSE France		Réf échantillon ITGA : IT112211-11225	
Réf échantillon client : P013 - Colle de carrelage - R+3 - Wc		Description ITGA : Colle grise	
Colle grise	META (A) le 17/11/2022 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : BRM

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT1122-23888 EN DATE DU 17/11/2022
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat / Variété d'amiante	Eléments analytiques
Réf dossier client : 2022COCTO000112-JC - Caserne Tremblier 2 Avenue du General de Croutte 31100 TOULOUSE France		Réf échantillon ITGA : IT112211-11226	
Réf échantillon client : P014 - Revetement de sol - R+3 - Salle de bain		Description ITGA : Revêtement souple gris / Colle polymère jaune / Carrelage / Colle grise en faible quantité	
▸ Revêtement souple gris	META (A) le 17/11/2022 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : BRM
▸ Colle polymère jaune non séparable + Colle grise en faible quantité non séparable	META (A) le 17/11/2022 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1) / -	Analyste(s) : BRM / WPM (3)
Carrelage	---	Non analysé	
Réf dossier client : 2022COCTO000112-JC - Caserne Tremblier 2 Avenue du General de Croutte 31100 TOULOUSE France		Réf échantillon ITGA : IT112211-11227	
Réf échantillon client : P015 - Colle de carrelage - R+3 - Salle de bain		Description ITGA : Carrelage / Colle grise	
Carrelage	---	Non analysé	
▸ Colle grise	META (A) le 17/11/2022 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : BRM
Réf dossier client : 2022COCTO000112-JC - Caserne Tremblier 2 Avenue du General de Croutte 31100 TOULOUSE France		Réf échantillon ITGA : IT112211-11228	
Réf échantillon client : P016 - Colle de carrelage - R+3 - Salle de bain		Description ITGA : Colle grise / Couche plâtreuse blanche	
▸ Colle grise	META (A) le 17/11/2022 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : BRM
Couche plâtreuse blanche non séparable	---	Non analysé	
Réf dossier client : 2022COCTO000112-JC - Caserne Tremblier 2 Avenue du General de Croutte 31100 TOULOUSE France		Réf échantillon ITGA : IT112211-11229	
Réf échantillon client : P017 - Colle de faience - R+3 - Salle de bain		Description ITGA : Peinture / Carrelage / Colle blanche	
Peinture non séparable + Carrelage	---	Non analysé	
▸ Colle blanche	META (A) le 17/11/2022 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : BRM
Réf dossier client : 2022COCTO000112-JC - Caserne Tremblier 2 Avenue du General de Croutte 31100 TOULOUSE France		Réf échantillon ITGA : IT112211-11230	
Réf échantillon client : P018 - Revetement de sol - R+3 - Debarras		Description ITGA : Revêtement souple vert / Colle polymère jaune en faible quantité	
▸ Revêtement souple vert + Colle polymère jaune en faible quantité non séparable	META (A) le 17/11/2022 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : BRM (3)

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT1122-23888 EN DATE DU 17/11/2022
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat / Variété d'amiante	Eléments analytiques
Réf dossier client : 2022COCTO000112-JC - Caserne Tremblier 2 Avenue du General de Croutte 31100 TOULOUSE France Réf échantillon client : P019 - Revetement de sol - R+3 - Debarras		Réf échantillon ITGA : IT112211-11231 Description ITGA : Revêtement souple beige / Colle polymère jaune / Matériau gris en vrac	
▸ Revêtement souple beige	META (A) le 17/11/2022 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : BRM
▸ Colle polymère jaune non séparable + Matériau gris en vrac non séparable	META (A) le 17/11/2022 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : BRM (2)
Réf dossier client : 2022COCTO000112-JC - Caserne Tremblier 2 Avenue du General de Croutte 31100 TOULOUSE France Réf échantillon client : P020 - Joint d'etancheite entre menuiserie et structure - RDC - Facade 1		Réf échantillon ITGA : IT112211-11232 Description ITGA : Peinture / Matériau mou gris / Matériau beige et gris en vrac	
▸ Peinture non séparable + Matériau mou gris non séparable + Matériau beige et gris en vrac non séparable	META (B) le 17/11/2022 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Présence de fibres d'amiante / Chrysotile	Analyste : BRM (2)
Réf dossier client : 2022COCTO000112-JC - Caserne Tremblier 2 Avenue du General de Croutte 31100 TOULOUSE France Réf échantillon client : P021 - Joint d'etancheite entre menuiserie et structure - RDC - Facade 1		Réf échantillon ITGA : IT112211-11233 Description ITGA : Peinture / Matériau mou gris / Matériau blanc	
▸ Peinture non séparable + Matériau mou gris non séparable + Matériau blanc non séparable	META (B) le 17/11/2022 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Présence de fibres d'amiante / Chrysotile	Analyste : BRM (3)
Réf dossier client : 2022COCTO000112-JC - Caserne Tremblier 2 Avenue du General de Croutte 31100 TOULOUSE France Réf échantillon client : P022 - Mastic vitrier - RDC - Facade 1		Réf échantillon ITGA : IT112211-11234 Description ITGA : Matériau souple noir	
▸ Matériau souple noir	META (B) le 16/11/2022 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : WPM
Réf dossier client : 2022COCTO000112-JC - Caserne Tremblier 2 Avenue du General de Croutte 31100 TOULOUSE France Réf échantillon client : P023 - Enduit exterieur (projete, lisse ou taloche) - RDC - Facade 2		Réf échantillon ITGA : IT112211-11235 Description ITGA : Peinture / Enduit rouge / Matériau compact gris	
▸ Peinture non séparable + Enduit rouge non séparable + Matériau compact gris	META (A) le 17/11/2022 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : BRM (3)

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT1122-23888 EN DATE DU 17/11/2022
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat / Variété d'amiante	Elements analytiques
Réf dossier client : 2022COCTO000112-JC - Caserne Tremblier 2 Avenue du General de Croutte 31100 TOULOUSE France		Réf échantillon ITGA : IT112211-11236	
Réf échantillon client : P024 - Enduit exterieur (projete, lisse ou taloche) - RDC - Facade 2		Description ITGA : **Peinture** / Enduit gris en vrac	
▸ Peinture non séparable + Enduit gris en vrac non séparable	META (A) le 17/11/2022 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : BRM (2)
Réf dossier client : 2022COCTO000112-JC - Caserne Tremblier 2 Avenue du General de Croutte 31100 TOULOUSE France		Réf échantillon ITGA : IT112211-11237	
Réf échantillon client : P025 - Colle de carrelage - RDC - Facade 2		Description ITGA : Peinture / Carrelage / Colle grise	
Peinture non séparable + Carrelage	---	Non analysé	
▸ Colle grise	META (A) le 17/11/2022 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : KAZ
Réf dossier client : 2022COCTO000112-JC - Caserne Tremblier 2 Avenue du General de Croutte 31100 TOULOUSE France		Réf échantillon ITGA : IT112211-11238	
Réf échantillon client : P026 - Joint d'etancheite entre menuiserie et structure - RDC - Facade 2		Description ITGA : Peinture / Matériau mou gris / Papier	
▸ Peinture non séparable + Matériau mou gris non séparable + Papier non séparable	META (B) le 17/11/2022 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Présence de fibres d'amiante / Chrysotile	Analyste : BRM (3)
Réf dossier client : 2022COCTO000112-JC - Caserne Tremblier 2 Avenue du General de Croutte 31100 TOULOUSE France		Réf échantillon ITGA : IT112211-11239	
Réf échantillon client : P027 - Joint d'etancheite entre ouvrant et dormant - RDC - Facade 2		Description ITGA : Matériau souple noir	
▸ Matériau souple noir	META (B) le 16/11/2022 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : WPM
Réf dossier client : 2022COCTO000112-JC - Caserne Tremblier 2 Avenue du General de Croutte 31100 TOULOUSE France		Réf échantillon ITGA : IT112211-11240	
Réf échantillon client : P028 - Mastic vitrier - RDC - Facade 2		Description ITGA : Peinture / Matériau beige	
▸ Peinture non séparable + Matériau beige non séparable	META (A) le 17/11/2022 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Présence de fibres d'amiante / Chrysotile	Analyste : KAZ (3)
Réf dossier client : 2022COCTO000112-JC - Caserne Tremblier 2 Avenue du General de Croutte 31100 TOULOUSE France		Réf échantillon ITGA : IT112211-11241	
Réf échantillon client : P029 - Colle de carrelage - RDC - Sanitaires		Description ITGA : Carrelage / Colle grise	
Carrelage	---	Non analysé	
▸ Colle grise	META (A) le 17/11/2022 Nombre de préparations : 2 Nombre de supports d'analyse : 4	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : WPM

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT1122-23888 EN DATE DU 17/11/2022
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat / Variété d'amiante	Elements analytiques
Réf dossier client : 2022COCTO000112-JC - Caserne Tremblier 2 Avenue du General de Croutte 31100 TOULOUSE France		Réf échantillon ITGA : IT112211-11242	
Réf échantillon client : P030 - Colle de carrelage - RDC - Sanitaires		Description ITGA : Carrelage / Colle grise	
Carrelage	---	Non analysé	
Colle grise	META (A) le 17/11/2022 Nombre de préparations : 2 Nombre de supports d'analyse : 4	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : ZAR
Réf dossier client : 2022COCTO000112-JC - Caserne Tremblier 2 Avenue du General de Croutte 31100 TOULOUSE France		Réf échantillon ITGA : IT112211-11243	
Réf échantillon client : P031 - Colle de carrelage - RDC - Sanitaires		Description ITGA : Colle beige / Colle grise / Colle bitumineuse noire / Couche plâtreuse blanche	
Colle beige	META (A) le 17/11/2022 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : KAZ
Colle grise	META (A) le 17/11/2022 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : KAZ
Colle bitumineuse noire	MOLP + META (B) le 17/11/2022 Nombre de préparations : 3 Nombre de supports d'analyse : 4	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : BRM
Couche plâtreuse blanche	---	Non analysé	
Réf dossier client : 2022COCTO000112-JC - Caserne Tremblier 2 Avenue du General de Croutte 31100 TOULOUSE France		Réf échantillon ITGA : IT112211-11244	
Réf échantillon client : P032 - Colle de faience - RDC - Sanitaires		Description ITGA : Peinture / Carrelage / Colle beige	
Peinture non séparable + Carrelage	---	Non analysé	
Colle beige	META (A) le 17/11/2022 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : KAZ

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches réceptionnées en vrac et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie uniquement sur la prise d'essai et non par couche.
(3) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.
Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Sabiré CIFCI Analyste

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

ANNEXE 4 -
AUTRES DOCUMENTS

ANNEXE 5 -
CERTIFICAT DE COMPETENCES

SOCOTEC



Certificat de compétences
Diagnostiqueur Immobilier

N° CPDI4560 Version 006

Je soussignée, Juliette JANNOT, Directrice Générale d'I.Cert, atteste que :

Monsieur COLINET Julien

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert en vigueur (CPE DI DR 01 (cycle de 5 ans) - CPE DI DR 06 (cycle de 7 ans)), dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante avec mention	Amiante Avec Mention
	Date d'effet : 23/12/2020 - Date d'expiration : 22/12/2027
Amiante sans mention	Amiante Sans Mention
	Date d'effet : 23/12/2020 - Date d'expiration : 22/12/2027
Electricité	Etat de l'installation intérieure électrique
	Date d'effet : 12/07/2019 - Date d'expiration : 11/07/2024
Energie avec mention	Energie avec mention
	Date d'effet : 03/11/2021 - Date d'expiration : 02/11/2028
Energie sans mention	Energie sans mention
	Date d'effet : 03/11/2021 - Date d'expiration : 02/11/2028
Gaz	Etat de l'installation intérieure gaz
	Date d'effet : 03/06/2019 - Date d'expiration : 02/06/2024
Plomb	Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb
	Date d'effet : 26/06/2019 - Date d'expiration : 25/06/2024
Termites	Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment - France métropolitaine
	Date d'effet : 21/06/2019 - Date d'expiration : 20/06/2024

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.
Edité à Saint-Grégoire, le 03/11/2021.

Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification ou Arrêté du 8 novembre 2019 relatif aux compétences des personnes physiques opérateurs de repérage, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux, dans les immeubles bâtis ou Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification – Arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification – Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification. Ou Arrêté du 2 juillet 2018 modifié définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

I.Cert Institut de Certification

Certification de personnes
Diagnostiqueur
Portée disponible sur www.icert.fr

cofrac ACCREDITATION N° 4-0522 PORTEE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR CERTIFICATION DE PERSONNES

Parc d'Affaires, Espace Performance – Bât K – 35760 Saint-Grégoire

CPE DI FR 11 rev17

ANNEXE 6 -
ATTESTATION D'ASSURANCE

Votre intermédiaire
MARSH SAS
Département Construction
Tour Ariane
5, Place des Pyramides
La Défense 9
92088 Paris La Défense Cedex

☎ **01 41 34 50 00**
01 41 34 55 00

N°ORIAS **07 001 037**
Site ORIAS **www.orias.fr**

Assurance et Banque

Votre contrat

Construction : Responsabilité civile professionnelle et exploitation

Vos références

Contrat : **37503519275087**
Client : **0010834120**

SOCOTEC DIAGNOSTIC
21 Route d'Albert
62450 AVESNES LES BAPAUME

ATTESTATION D'ASSURANCE

L'entreprise d'assurance AXA France IARD atteste que :

SOCOTEC DIAGNOSTIC
21 Route d'Albert
62450 AVESNES LES BAPAUME
N°SIREN : 479 076 838 00032

Est bénéficiaire des garanties du contrat d'assurance n° 37503519275087 pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Ce contrat garanti l'ensemble de ses responsabilités civile professionnelle et exploitation encourues du fait des missions qui lui sont confiées.

Ce contrat garantit, à hauteur de 1.500.000 € par sinistre, notamment :

Les missions relatives à l'état mentionnant la présence ou l'absence de matériau contenant de l'amiante, prévus soit à l'article L.1334-12-1 du code de la santé publique et définie aux articles R.1334-20 à 25 du code de la santé publique, soit aux articles R.4412-97 à R.4412-97-6 du code du travail ainsi que toutes missions de vérification technique et d'assistance technique liées à l'amiante.
Les missions relatives à l'établissement du diagnostic de performance énergétique prévu à l'article L.134-1 du code de la construction et de l'habitation.
Les missions relatives à l'établissement de l'état des installations intérieures de gaz prévu à l'article L.134-6 du code de la construction et de l'habitation.
Les missions relatives à l'établissement de l'état des installations électriques prévu à l'article L.134-7 du code de la construction et de l'habitation.
Les missions relatives à l'établissement de l'état relatif à la présence de termites dans les bâtiments prévu à l'article L.133-6 du code de la construction et de l'habitation.
Les missions de diagnostic ou de vérification relatives à la présence de plomb dans les bâtiments ainsi que les missions relatives à l'établissement du constat de risque d'exposition au plomb prévu aux articles L.1334-5 et L.1334-6 du code de la santé publique.

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Nanterre le 20/12/2021
POUR LA SOCIETE :

Guillaume BORIE
Directeur Général Délégué d'AXA France

AXA France IARD - SA au capital de 214 799 030 € - 722 057 460 RCS Nanterre. TVA intracommunautaire n° **FR** 14 722 057 460. **AXA France Vie** - SA au capital de 487 725 073,50 € - 310 499 959RCS Nanterre. **AXA Assurances IARD Mutuelle** - Société d'Assurance Mutuelle contre l'incendie, les accidents et risques divers. Siren 775 699 309. TVA intracommunautaire n° **FR** 39 775 699 309. **AXA Assurances Vie Mutuelle** - Société d'Assurance Mutuelle sur la vie et de capitalisation - Siren 353 457 245 - Sièges sociaux : 313, Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex. **Juridica** -SA au capital de 14 627 854,68 € - 572 079 150 RCS Versailles - Siège social : 1, place Victorien Sardou 78160 Marly-le-Roi. **AXA Assistance France Assurances** - SA au capital de 31 275 660 €451 392 724 RCS Nanterre - Siège social : 6, rue André Gide 92320 Châtillon TVA intracommunautaire n° **FR** 81 451 392 724. **Entreprises régies par le Code des assurances.**